

AFFAIRE N° 18

ELARGISSEMENT DU CHEMIN NEUF A LA MONTAGNE,
ET PROLONGEMENT DE LA RUE MEZIAIRE GUIGNARD
ET DE L'AVENUE RICHARD WAGNER A SAINTE-CLOTILDE

AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION
POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS CONCERNES

Jules RAUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité a engagé ou projette d'engager prochainement les travaux d'amélioration et d'élargissement du Chemin Neuf à la Montagne (emprise de 12 m), ainsi que le prolongement vers l'ouest, jusqu'à la Route de Bois-de-Nèfles, des voies suivantes de Sainte-Clotilde :

- Rue Méziaire Guignard (emprise de 10 m),
- Avenue Richard Wagner (emprise de 24 m).

Ces projets déclarés d'utilité publique par l'arrêté préfectoral n° 3011/SG/DEC/3 du 30 juillet 1981 portant approbation du Plan d'Occupation des Sols, nécessitent l'acquisition de nombreuses parcelles de superficie souvent réduite.

Afin d'éviter que la multiplicité des propriétaires concernés et leurs exigences financières souvent démesurées ne fassent obstacle à la réalisation des travaux, je vous demande de m'autoriser à mettre en oeuvre la procédure d'expropriation, parallèlement aux discussions amiables engagées avec les intéressés, par voie de convention avec la S.E.D.R.E..

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, URBANISME, FINANCES, et TRANSPORT ET CIRCULATION émettent un avis favorable.

Françoise MOLLARD quitte la salle à 11 H 03.

Gabriel ARMOUDOM revient dans la salle à ~~11~~ H 03.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*